

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 12 Février 2018**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 31 janvier 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, maire de la commune.

La séance est ouverte à 18 H 30 et il est procédé à l'appel des présents.

**Alain LEMARCHAND, Armelle LEFEBVRE, Patrick MAUGARS, Augustin CORGE, Cécile KOBIELA, Michel LEVALLOIS, Anne DUVAL, Françoise VASSEUR, Anne-Sophie MILARD, Marie-France KULEZYNSKI, Dominique FOURNEAUX, Philippe SEMENT, Sébastien BROSSARD**

**Absente excusée : Leslie CLERET**

**Absent : Franck GALLAY**

Le quorum étant assuré, Anne-Sophie MILARD est désignée pour assurer les fonctions, qu'elle a acceptées, de secrétaire de séance.

### **Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.**

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 novembre 2017

### **Compte Administratif 2017**

Augustin CORGE présente le compte administratif 2017 qui se présente de la façon suivante :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Recettes: titres émis	2 057 803,23	1 096 057,81
Dépenses: mandats émis	1 722 570,79	1 011 042,79
<b>Résultats exercice 2017</b>	-	<b>85 015,02</b>
Reste à réaliser Dépenses	95 641	
Reste à réaliser Recettes		
Résultat de clôture 2016	- 267 384,20	78 212,77
<b>Résultats de clôture 2017</b>	<b>67 848,24</b>	<b>163 227,79</b>

- constate pour la comptabilité principale et chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire. Le conseil municipal adopte le compte administratif 2017 à l'unanimité de ses membres présents.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion de Monsieur HAUSS , Receveur Municipal de Val de Reuil concernant l'exécution des budgets 2016 de la commune.

#### Décision

Après avoir constaté la concordance avec les comptes administratifs du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le compte de gestion 2017.

### 2018-01 AFFECTATION DES RESULTATS de l'exercice 2017

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, Maire,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,  
Considérant la régularité des opérations,  
Statuant sur l'application du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- **Résultat de fonctionnement reporté : 135 435,02 (R002)**
- **Excédent de fonctionnement capitalisé : 27 792,76 (R1068)**

### BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur Augustin CORGE présente le projet de budget primitif de l'exercice 2018

#### Décision

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur CORGE,  
Où l'exposé de Monsieur CORGE,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide d'arrêter le budget primitif 2018, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :**
  - 1 160 949, 65 € en dépenses de fonctionnement (votée par chapitre)**
  - 1 160 949, 65 € en recettes de fonctionnement (votée par chapitre)**
  - 498 188, 59 € en dépenses d'investissement (votée par opération)**
  - 498 188, 59 € en recettes d'investissement (votée par opération)**
- **Décide de faire bénéficier le Maire, les adjoints et le personnel municipal de l'automatisme de l'application des augmentations dont bénéficie le personnel de l'Etat.**

**2018 – 02** Le Conseil Municipal décide la répartition de l'enveloppe des subventions de la façon suivante :

ASLI	2 300,00 €
Coop scolaire école maternelle	1 150,00 €
Coop scolaire école primaire	1 150,00 €
Anciens Combattants	100,00 €
Boule de poils	100,00 €
Petites sauterelles	100,00 €
MFREO Routot	50,00 €
CFAIE	150,00 €
Sur délibération	300,00 €

Il est rappelé que les subventions ne seront versées que sur présentation d'un budget.

### **2018 - 03 Vote des taux**

Monsieur le Maire propose les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 10,12 %
- Taxe foncière (bâti) : 15,18 %
- Taxe foncière (non bâti) : 45,16 %
- 

Soit une augmentation de 3,00 %

### **2018 – 04 Adhésion au dispositif conseil en énergie partagée**

Dans le cadre de sa politique en faveur des économies d'énergie, la CASE, en partenariat avec l'ADEME et la Région Normandie, développe un outil de « conseil en énergie partagée (CEP) auprès de l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Le dispositif de CEP a pour objectif d'assister les communes dans leurs démarches de maîtrise et de réduction des consommations énergétiques en leur offrant un appui technique personnalisé et concret.

Entièrement gratuit, ce service repose avant tout sur une forte implication des communes adhérentes. Afin de permettre le bon déroulement de la mission, chaque commune bénéficiaire devra désigner au sein de son équipe deux référents privilégiés : un élu et un technicien.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin :

- D'adhérer au dispositif de conseil en Energie Partagée (CEP)
- De désigner 2 interlocuteurs privilégiés à la mission de CEP

Monsieur le Maire soumet les candidatures de :

Un élu : Alain LEMARCHAND

Une technicienne : Odile RATEL

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

## **2018 – 05 Rénovation salle des fêtes**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la salle des fêtes suite au pré-diagnostic énergétique effectué par la CASE. Les travaux à effectuer sont :

- Isolation du plafond et des murs
- Mise aux normes de l'électricité ; remplacement de l'ensemble des luminaires avec appareillage à leds, des blocs de secours, armoire de protection et son équipement.
- Remplacement du système de chauffage avec climatisation réversible.

Les devis estimatifs pour cette rénovation sont de 123 000 €. HT

A cela s'ajoute la mission de l'architecte pour le suivi des travaux qui s'élève à 8,65 % du montant des travaux.

Plan de financement souhaité :

- 40 % région
- 10 % Case
- 50 % Commune

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de lancer la procédure de marché public et de demander les différentes subventions.

## **2018 – 06 Petits aménagements sur la voirie communale**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la communauté d'agglomération Seine-Eure dans le but de réaliser des petits aménagements sur la voirie communale en 2018.

Les travaux proposés sont :

- Pose de ralentisseur Rue Jacques de Maurey
- Pose de ralentisseur Rue des Prés.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité

## **2018 – 07 Convention de programmation triennale 2018 – 2020 des villes B**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure qui confirme pour 3 ans les modalités de perception et de reversement de la TCFE, précise le mode de calcul de l'enveloppe budgétaire dont bénéficiera la commune et formalise l'organisation de la programmation pluriannuelle.

## **2018 – 08 Relèvement à 15 € du seuil de mise en recouvrement des produits locaux.**

L'article D-1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe le seuil minimum des créances à 15 €. De ce fait, nous ne pouvons plus accepter les enfants à la cantine ou à la garderie de façon exceptionnelle.

Cécile KOBIELA souhaite quelques renseignements supplémentaires. Cette délibération est donc reportée.

## **Questions diverses**

Le procès-verbal des décisions adoptées par le comité syndical intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure est à disposition du conseil municipal au secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.